

# COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 31 mai 2018

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

**Membres présents :** Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, GOUTHIER Aurélie, WIRTH Anne, MM., FUCHS Frédéric, HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, MISCHLER Marc, RATZEL Denis, REISS Stéphane, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph, WEISSBECKER Jean-Pierre.

**Membres absents :** DEVANLAY Thierry

--- oooOooo ---

## **DCM 2018-022      Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, approuve le compte-rendu de la séance du 05 avril 2018.

## **DCM 2018-023      Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire et de prévoyance pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15 mai 2018 ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et de prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et de prévoyance ;

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

DETERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire et de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

Pour le risque santé	Pour le risque prévoyance
----------------------	---------------------------

Montant forfaitaire annuel par agent 240 €	Montant forfaitaire annuel par agent 180 €
--	--

20h45 – arrivée de Mme Aurélie GOUTHIER

**DCM 2018-024      Projet CEE TEPCV – Travaux d'éclairage public**

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2017-045 du 06 octobre 2017 ainsi que celle du 05 avril dernier sous le numéro 2018-021 concernant le projet CEE TEPCV proposé par la communauté de communes Sauer-Fechelbronn.

Dans le cadre de ce projet CEE TEPCV, M. Marc SCHAEFFER, adjoint au Maire, propose à l'assemblée la mise en place d'éclairage public LED le long de la RD27 et vers la salle polyvalente.

Il propose l'installation de l'éclairage comme suit :

- Eclairage à 13 LUX pour la RD27 et 8 LUX pour l'accès vers la salle polyvalente
- Les lampes de marque ECLATEC
- Mise en place de 5 mâts vers la salle polyvalente (récupérés au rond-point situé à la sortie du village). Les mâts actuellement en place le long de la RD27 restent en place.

Après avoir étudié et comparé les dossiers des trois entreprises sollicitées ; le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet proposé par l'adjoint au Maire, selon l'enveloppe accordée dans le cadre du projet CEE TEPCV, pour un montant maximum de 35 000 €.
- Décide de retenir l'entreprise PAUTLER, sise 13 rue d'Eschbach à MERTZWILLER.
- Autorise Mme le Maire à faire les dossiers de demande de subvention.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document y afférent.

**DCM 2018-025      Attribution d'une subvention à l'association OLYMPIC HEIDEKLAMM**

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par l'association Olympic Heideklamm.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association ci-dessus mentionnée.

**DCM 2018-026      Attribution d'une subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morsbronn-les-Bains**

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par le président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morsbronn-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et une abstention, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morsbronn-les-Bains.